

Les enjeux de l'intervention psychosociale auprès des femmes en situation de handicap qui vivent de la violence conjugale

Sonia Gauthier

Chercheure au CRI-VIFF

Professeure agrégée à l'École de service social

Université de Montréal

Université féministe d'été 2009

Lundi 1^{er} juin 2009, Québec (Qc)

1

Objectif principal de l'étude

Approfondir les connaissances relatives à la violence conjugale subie par les femmes ayant des limitations fonctionnelles, limitations qui sont dues à des atteintes au plan physique (plus spécifiquement au plan moteur, visuel ou auditif), ou qui sont dues à des problèmes de santé mentale.

2

Méthodologie

- Comment : entrevues semi-dirigées
- Quand : 2004
- Auprès de qui : 46 femmes ayant des limitations fonctionnelles, victimes ou ex-victimes de violence conjugale
- Recrutées comment : référées par les organismes membres de la COPHAN; ont vu la publicité faite partout au Québec sur l'étude; d'autres participantes leur ont parlé de nous.

3

À propos de la généralisation des données

- Vu la méthode d'échantillonnage utilisée (échantillon de volontaires), les données ne sont pas représentatives de l'ensemble des femmes qui ont des limitations fonctionnelles.
- Certains éléments peuvent être surreprésentés et d'autres, sous-représentés.

4

Le portrait des participantes

5

Portrait des participantes

- La majorité des femmes demeuraient à Montréal ou en périphérie
- Moyenne d'âge: 43 ans
- Parmi les 46 femmes,
 - 24 avaient des limitations dues à des atteintes au plan physique
 - 22 avaient des problèmes de santé mentale

6

Portrait des participantes (suite)

- Parmi les 46 femmes,
 - 42 étaient des ex-victimes de violence conjugale
 - 4 étaient victimes de violence conjugale au moment de l'entrevue
- Parmi les 46 femmes,
 - 24 ont subi de la violence de plus de 1 ex-conjoint

7

Le vécu de violence

8

Ampleur de la violence

Au moment de l'entrevue:

- Toutes les victimes (N=46) vivaient ou avaient vécu de la **violence psychologique**
- 41 femmes vivaient ou avaient vécu de la **violence physique**
- 36 femmes vivaient ou avaient vécu de la **violence économique**
- 34 vivaient ou avaient vécu de la **violence sexuelle**
- + vécu de **maltraitance** ou de **négligence**

9

Multiplicité des manifestations de violence vécue

Au moment de l'entrevue:

- 1 vivait ou avait vécu 1 manifestation de violence (violence psychologique)
- 6 vivaient ou avaient vécu 2 manifestations
- 12 vivaient ou avaient vécu 3 manifestations
- 27 vivaient ou avaient vécu 4 manifestations de violence (psychologique, physique, économique, sexuelle)

10

Maltraitance et négligence (violence liée à l'assistance)

- Pour considérer ces gestes comme des manifestations de **violence conjugale**, il fallait que la femme dise avoir également été victime de violence psychologique, physique, économique ou sexuelle
- Sinon, manifestation de stress de l'aidant naturel (*care provider stress*)?

11

Maltraitance

- DÉFINITION: mauvais traitement lié à l'assistance
- 5 femmes en ont parlé (attention, la question n'a pas été posée systématiquement). Par exemple:
 - se faire lancer dans son lit au lieu de s'y faire déposer délicatement
 - se faire donner ses somnifères beaucoup trop tôt
 - se faire attacher dans son lit avec des menottes
 - être aveugle et se faire donner des mauvaises informations

12

Négligence

- DÉFINITION: faire attendre la femme avant de lui fournir de l'assistance ou ne pas lui porter assistance, alors qu'il y a une demande ou un besoin.
- 8 femmes en ont parlé (attention, la question n'a pas été posée systématiquement). Par exemple:
 - laisser la conjointe toute seule à la maison, alors qu'une assistance est essentielle
 - ne pas la reconduire à l'hôpital alors que c'est nécessaire
 - ne pas aviser sa conjointe aveugle des dangers
 - faire attendre la conjointe très longtemps avant de l'amener à la toilette, ou ne pas le faire

13

Conclusion de cette section

- Les femmes qui ont des limitations fonctionnelles peuvent vivre de la violence conjugale. Elle se manifeste de toutes sortes de manières, et elle peut être très lourde et très sévère.
- La violence vécue n'est pas nécessairement liée aux limitations.

14

Conclusion (suite)

- Les femmes qui ont des limitations fonctionnelles qui vivent de la violence conjugale peuvent aussi être victimes de maltraitance ou de négligence.
- Les définitions sur la violence conjugale devront inclure les manifestations de violence liées à l'assistance, afin que les femmes qui ont des limitations fonctionnelles puissent s'y reconnaître.

15

Le dévoilement de la violence conjugale vécue

16

À qui elles ont dévoilé la violence

- Amis (23)
- Membre de leur famille (28)
- Intervenante psychosociale (22)
- Psychologue ou psychiatre (15)
- Policiers (12)
- Médecin ou personnel médical (6)
- Autres (7)

* Dans toutes ces catégories, il s'agit de minimums

17

Ne pas en parler à certains

- À des membres de la famille (14)
- À des amis (6)
- À des proches (amis ou famille) (9)
- Aux enfants (5)
- À des professionnels (5)

* Dans toutes ces catégories, il s'agit de minimums

18

Conclusion de cette section

- La réaction des proches n'est pas toujours aidante
- Chaque professionnel de la santé et des services sociaux a le devoir de faire du dépistage
- Le dépistage est essentiel afin d'identifier le plus rapidement possible la présence de violence conjugale, qui risque d'aggraver leur état.

19

Sortir de la situation de violence

20

Les moyens pour s'en sortir

- Quitter le conjoint et aller habiter
 - dans une maison d'hébergement (11)
 - chez des parents (3)
 - dans un nouvel appartement (2)
 - « ailleurs » (non spécifié) (2)
- Quitter le conjoint et se retrouver à la rue (1)
- Mettre le conjoint à la porte (9)
- Mettre fin à la relation (5)
- Se faire mettre à la porte (1)

* Information pour 38 femmes

21

Ce qui les a décidées à s'en sortir

- La violence subie (18)
 - Violence en général (4)
 - Événement spécifique, contre elle (10)
 - Événement spécifique, contre son enfant (3)
 - Événement spécifique, contre ses amies (1)
- La peur (7)
- La consommation du conjoint (drogues ou alcool) (4)
- Prises de conscience face à la situation (4)
- Le conjoint a amené une autre femme à la maison (1)

* Information pour 32 femmes

22

Aide reçue

- Des membres de leur famille (14)
- Des amis (13)
- De professionnels (21)
- Des policiers (7)

* Dans toutes ces catégories, il s'agit de minimums

* Information pour 34 femmes

23

Conclusion de cette section

- La plupart de celles qui s'en sont sorties avaient quitté le conjoint ou l'avaient mis à la porte, ou alors avaient mis fin à la relation. Pour ces femmes, la sortie de la violence a impliqué une rupture.
- Les femmes ont reçu de l'aide, le plus souvent par des professionnels.
- Il est possible de s'en sortir, même quand on a des limitations fonctionnelles importantes.

24

Conclusion (suite)

- Sortir de la violence demande du courage, de l'aide, du soutien, des moyens. Notre responsabilité, comme société, est d'offrir tout cela à toutes les femmes qui sont aux prises avec des situations de violence.
- Et pour celles qui ne sont pas en mesure d'en sortir, pour une raison ou pour une autre, il faut essayer d'imaginer des moyens pour qu'elles vivent le moins de conséquences possibles de cette violence.

25

Utilisation de l'approche de la réduction des méfaits

- Pour travailler à réduire les effets négatifs de la violence conjugale chez la femme, alors qu'elle demeure dans la situation de violence.
- Exemples de moyens:
 - identifier des stratégies de survie constructives
 - Identifier des moyens sécuritaires d'empowerment

26